

Nouveau rythme des PES (15j/15j) en Haute-Garonne : pour le SNUDI-FO c'est toujours NON

Aucune amélioration en vue et des difficultés prévisibles pour les stagiaires et les titulaires...



Le constat : Le rythme de l'année de stage à l'ESPE (ex-IUFM) est intenable !

- Une année à mi-temps classe hebdomadaire,
- Des cours à l'ESPE les autres jours (y compris le mercredi après-midi),
- Des visites de CPC et de maîtres formateurs dans les classes,
- Des injonctions contradictoires,
- Des évaluations semestrielles (alors qu'ils viennent d'obtenir le concours),
- Un mémoire et une soutenance de M2 ...

La pseudo « solution » : de concert avec deux organisations syndicales, l'administration veut mettre en place une alternance classe/ESPE sur 15 jours avec 2 PES nommés sur le même poste.

L'avis de FO : Pour le SNUDI-FO, ce n'est surtout pas la solution à un vrai problème ! En effet, cette nouvelle alternance mise en place dès septembre 2019 va engendrer de nouvelles difficultés et ne règle en rien la question de la surcharge de travail des PES. Il est d'ailleurs prévisible qu'elle l'augmente encore. Ce n'est pas acceptable.

Le SNUDI FO défend auprès de l'Inspectrice d'Académie une baisse de la charge de travail pour l'obtention du master en lien avec l'ESPE, ses formateurs et l'université ... Les répercussions sur les collègues titulaires seront également importantes.

Voir notre point de vue lors du dernier GT mouvement du 21 mars 2019.

Cette alternance (15 jours 15 jours) censée permettre aux PES de mieux vivre et réussir leur année de stage multipliera au contraire les difficultés :

- L'aide apportée par le titulaire de la classe ne sera plus possible que ce soit l'aide pédagogique ou pratique (Commandes, réunions, LSU, GEVASCO, Equipes Educatives, Equipes de Suivi, réception des parents, coopérative scolaire, ...)
- Chaque PES devra enseigner toutes les matières ;
- Les exigences et la pression exercées sur les stagiaires augmenteront inévitablement ;
- La coordination entre PES peut être difficile (2 enseignants débutants qui ne se croiseront presque jamais) ;
- La comparaison entre les deux PES risque d'être exacerbée ;
- La relation avec les parents (qui pourront qu'il s'agit de 2 PES au vu du fonctionnement particulier) devra être exclusivement gérée par les PES et sera plus lourde en termes de charge de travail ...

On note que le but affiché serait d'aider les stagiaires alors que le mouvement a été modifié et devient extrêmement problématique dès la T1. Pour les collègues du département 115 postes ont été réservés pour les lauréats du concours ! **115 postes retirés du mouvement ce qui aura comme conséquence d'empêcher beaucoup de collègues de muter** (1 poste bloqué a des répercussions sur plusieurs collègues par « effet de chainage »). Le choix de ces postes s'est fait dans la précipitation

sans aucune concertation avec les écoles concernées qui l'ont appris bien souvent avec la parution de ces postes au mouvement !

Cela va également **limiter les obtentions de mi-temps hebdomadaires sur autorisation**. Les compléments se faisaient surtout sur des postes de direction mais ils permettaient aussi de façon non négligeable à certains collègues de voir leur demande de mi-temps accordée.

Le SNUDI-FO revendique une année de stage réellement bienveillante et formatrice et demande l'allègement de la charge de travail à laquelle les PES sont confrontés, notamment pour l'obtention du M2 ou du mémoire.

Le SNUDI-FO revendique le retour au recrutement des enseignants niveau L3 avec une véritable année de formation initiale rémunérée sous un statut stagiaire de la fonction publique et que soit mis un terme à la responsabilité d'une classe sur la totalité de l'année.

Le SNUDI-FO porte les revendications de l'ensemble des PE. N'hésitez pas à nous contacter.

Ajout suite à l'intervention sur ce point au CHSCT du 11 juin 2019 :

IA : Je ne reparle pas de ce point. C'est une proposition en lien avec les organisations syndicales. Seul FO a émis des réserves, les 2 autres organisations syndicales du 1^{er} degré (Snuipp-FSU, Se-UNSA) étaient d'accord ou demandeuses.

Ceci a été fait pour préserver les PES. Ce n'est pas la question des postes partagés qui pose problème, beaucoup de départements le font (Gironde et Versailles). Il suffit d'expliquer aux parents que cela ne pose pas plus de souci que 2 mi-temps dans une même semaine. La seule problématique est le temps commun des PES pour travailler en commun. L'ESPE a libéré certains mercredis pour travailler ensemble donc cela va aider les PES.

FO : FO est opposé à l'alternance. Nous faisons aussi le lien avec la diminution du nombre de temps partiel (50%) qu'induit cette mesure ainsi que les postes qu'elle bloque au mouvement. Vous dites que l'entrée dans le métier serait alors que les collègues seront pénalisés dès la T1 dans tous les cas (et pas aidés lors de l'année de stagiaire).

FSU : Je ne comprends pas comment le 15j/15j facilite l'entrée dans le métier.

IA : l'organisation syndicale que vous représentez a demandé ce qui a été mis en place.

